

✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2004

L'an deux mil quatre, le jeudi huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 1^{er} juillet 2004, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Henri PACALON, Christiane DEMONTES, Danièle HAERI, Philippe NICOLINO, Maryse GILARDINI, René FOUSSE, Jean-Marie VAUTEL, Corinne DUBOS, Annette THOMASSON, Gilbert CHAMPENOIS, Marie-José BASSON, Bruno POLGA, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Jacqueline MONSIMIER, Françoise CHAVAGNE, Francis GADEAU, Gilbert VEYRON, Michel FREY, Françoise BOTTURA, Yves VERRIER, Evelyne FONTAINE, Isabelle CHANVILLARD, Hafid MOUSSAOUI, Isabelle MARTIN-PARIS, Michel FISCHER, Michel COLLET, Marie-Claire LIBERGE, Pascal MARION, Ghislaine GOMES, Pierre FAVRE, Nasser KAIROUANI, Christine MORALES.

ABSENTE :

Paule GUILLEN.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Gilbert BERANGER (pouvoir à Isabelle CHANVILLARD), Marguerite JEGER (pouvoir à Willy PLAZZI), Denis GUYON (pouvoir à Gilbert VEYRON), Patrice MANGEREST (pouvoir à Marie-José BASSON), Habib DARWICHE (pouvoir à René FOUSSE), Nicole JAILLET (pouvoir à Michel FREY), Alain BREUIL (pouvoir à Ghislaine GOMES), Pascal MERLE (pouvoir à Pierre FAVRE).

Secrétaire de séance : Mademoiselle Isabelle MARTIN-PARIS.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures dix.

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Madame le Maire informe l'assemblée de la démission de Mademoiselle Sandrine Noyel au 3 juillet 2004. Elle présente **Madame Christine Morales**, qui la remplace, et la déclare officiellement installée en tant que conseillère municipale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE les procès-verbaux des séances des 29 avril et 3 juin 2004.

Communication n° 04.104 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois d'avril, mai et juin 2004)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis les mois d'avril, mai et juin 2004.

Délibération n° 04.105 : RESSOURCES HUMAINES : Mise en conformité des rémunérations des agents contractuels avec la refonte du régime indemnitaire de la collectivité

A l'unanimité, le Conseil Municipal, pour permettre aux agents contractuels de bénéficier de l'attribution du régime indemnitaire, ADOPTE telles que présentées les modifications apportées aux délibérations prises par le passé pour les créations de postes contractuels (paragraphes concernant la rémunération) ; DIT que les crédits correspondants figurent au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 04.106 : RESSOURCES HUMAINES : Rémunération des vacataires chargés de la surveillance des sorties de groupe scolaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE tel que présenté le tableau des vacations auxquelles les services peuvent avoir recours en cas de besoin ; DIT que les dépenses afférentes sont prévues au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 04.107 : RESSOURCES HUMAINES : Indemnité de mission itinérante - Mise à jour de la délibération n° 03.122 du 25/9/2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE tel que présenté le tableau listant les services, cadres d'emploi et fonctions ouvrant droit à l'attribution de l'indemnité de mission itinérante ; DIT que la dépense afférente est prévue au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 04.108 : RESSOURCES HUMAINES : Vêtements du travail Mise à jour des modalités d'attribution

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE tel que présenté le tableau réactualisé relatif à l'attribution de vêtements de travail aux agents ; DIT que la dépense demeure inscrite au chapitre globalisé 012.

Communication n° 04.109 : RESSOURCES HUMAINES : Fin de détachement sur un emploi fonctionnel

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication de Madame le Maire relative à sa décision de mettre fin de manière anticipée, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et notamment de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984, au détachement de M. Jean-Pierre Regairaz (directeur territorial) sur l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services, décision qui prendra effet le premier jour du troisième mois suivant la date d'information du Conseil municipal, à savoir au 1^{er} novembre 2004.

Délibération n° 04.110 : AFFAIRES FINANCIERES : Subventions 2004 - Complément

A l'unanimité, le Conseil Municipal COMPLETE l'attribution des subventions 2004 votées le 29 janvier 2004 (+ 54.750 € en subventions exceptionnelles imputées à l'article 6745).

Délibération n° 04.111 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes "Usines-relais" et "Ateliers artisanaux" - Admission de titres de recettes en non valeur

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant divers titres de recettes irrécouvrables relatifs aux exercices 1993 à 2003, ACCORDE au Comptable de la Ville décharge des sommes non recouvrées ; IMPUTE le montant des dépenses aux articles 654 du budget principal (7.166,90 €) et des budgets annexes "Usines-relais" (19.389,76 €) et "Ateliers artisanaux" (18.733,63 €) de l'exercice en cours.

Délibération n° 04.112 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Exercice 2004 - Décision modificative n° 2

A la majorité (par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 8), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision modificative n° 2 du budget de la Ville pour 2004, portant sur le budget principal et sur chacun des cinq budgets annexes.

Communication n° 04.113 : ACTION SOCIALE : Présentation de l'analyse des besoins sociaux de la ville

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation par Madame Demontes de l'analyse des besoins sociaux de la ville.

= Départ de Madame Demontes à 20 heures 05 =

Délibération n° 04.114 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Projet "Haute Qualité Environnementale" (H.Q.E.) de la salle multifonctions de Manissieux - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant le projet d'intégration d'une centrale solaire photovoltaïque dans le cadre de la construction de la salle multifonctions de Manissieux, DECIDE de solliciter l'ADEME ainsi que la Région Rhône-Alpes pour aider le projet à hauteur de 80 % de l'investissement HT, soit un montant de 20.060,52 € ; APPROUVE le lancement de la procédure d'obtention d'un contrat d'achat d'énergie auprès de la société EDF pour la vente de l'énergie produite.

Délibération n° 04.115 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté "Guy Dauphin Environnement" - Demande

**d'autorisation en vue d'exploiter un centre de tri de métaux à Corbas -
Avis de la Commune**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant la demande présentée par la Sté "Guy Dauphin Environnement" en vue d'être autorisée à exploiter un centre de transit, de regroupement et de tri de métaux ferreux et non ferreux et de véhicules hors d'usage au 13 bis avenue de l'Industrie à Corbas, DECIDE, en tant que commune riveraine, de suivre l'avis de la Commune d'accueil (qui a émis un avis favorable).

**Délibération n° 04.116 : URBANISME ET HABITAT : Acquisition de
deux appartements sis 4 et 8 rue Robespierre**

A la majorité (par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE les acquisitions de deux appartements T3 sis 4 et 8 rue Robespierre au prix global de 69.000 € (frais d'agence de 4.000 € inclus), conforme à l'évaluation des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives aux acquisitions, soit 69.000 €, et aux frais de notaire, estimés à 2.100 €, seront imputées à l'article 2132, fonction 71.

**Délibération n° 04.117 : URBANISME ET HABITAT : Acquisition d'un
appartement sis 22 rue Juliette Récamier**

A la majorité (par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement d'environ 65 m² sis 22 rue Juliette Récamier au prix de 61.000 € valeur libre (frais d'agence de 5.430 € inclus), compatible avec l'estimation des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse de rachat puis l'acte authentique ainsi que tous les documents se rapportant à cette acquisition ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 61.000 €, et aux frais de notaire, estimés à 4.500 €, seront imputées à l'article 238, fonction 71.

**Délibération n° 04.118 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Services de
télécommunications - Appel d'offres ouvert**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant les prestations de services de télécommunications sur quatre ans à compter de 2005, APPROUVE le dossier de consultation des entreprises établi par le Cabinet IMOTIS (lot 1 "abonnements téléphoniques, trafic téléphonique entrant et acheminement des communications sortantes non accessibles en présélection du transporteur" estimé entre 150.000 et 600.000 € HT, lot 2 "acheminement des communications sortantes accessibles en présélection du transporteur" estimé entre 120.000 et 480.000 € HT, lot 3 "services de téléphonie mobile" estimé entre 80.000 et 320.000 € HT) ; APPROUVE le lancement de la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert ; AUTORISE Madame le Maire à relancer la procédure soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché négocié, en cas d'appel d'offres infructueux.

**Délibération n° 04.119 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Attribution
des marchés par la commission d'appel d'offres - Modification des
délibérations n° 03.204 et 04.043 - Autorisation de signature des
marchés**

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés attribués par la commission d'appel d'offres ainsi que tous les documents y afférents (en outre : modification des délibérations n° 03.204 et 04.043 : coûts prévisionnels des travaux portés respectivement à 1.140.000 € TTC et à 325.000 € TTC).

Délibération n° 04.120 : EDUCATION : Adoption du nouveau règlement intérieur des structures d'accueil de la petite enfance

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE tel que présenté le nouveau règlement intérieur des structures d'accueil de la petite enfance, règlement dont l'objectif est d'améliorer la gestion des établissements en responsabilisant davantage les familles, et qui a recueilli l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 21 juin 2004.

Délibération n° 04.121 : AFFAIRES SPORTIVES : Projet sportif de l'A.S.S.P. - Adoption d'une déclaration d'intention d'évolution

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer l'intention d'évolution du projet sportif de l'A.S.S.P., document permettant de clarifier les engagements de chacun des partenaires vis-à-vis de la nouvelle S.A.S.P. qui devrait se créer dans le courant de la saison 2005/2006.

Délibération n° 04.122 : AFFAIRES CULTURELLES : Opération "Traces, cheminements, cartographies imaginaires" - Demande de subvention auprès de l'Etat (budget principal)

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de solliciter de l'Etat une subvention d'un montant de 15.000 euros pour la mise en place de l'opération "Traces, cheminements, cartographies imaginaires" ; DIT que les recettes seront inscrites à l'article 74718 du budget principal, fonction 312 ; DIT que les dépenses seront inscrites au budget principal, fonction 312, selon le descriptif présenté, ce par décision modificative ultérieure.

Délibération n° 04.123 : AFFAIRES CULTURELLES : Actions artistiques en milieu scolaire sur l'année 2004 - Demande de subvention auprès de l'Etat (budget annexe 14)

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de solliciter de l'Etat une subvention d'un montant de 8.000 euros pour les actions d'éducation artistique ; DIT que 8.000 euros sont inscrits en recette à l'article 74718, fonction 311, du budget annexe 14 ; DIT que 3.000 euros seront inscrits en dépense à l'article 6042, fonction 311, du budget annexe 14, dans le cadre d'une prochaine décision modificative.

Délibération n° 04.124 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Mosaïque pour le Cercle Philatélique de Saint-Priest et environs les 25 et 26/2/2005 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par dérogation à la délibération sur les droits d'occupation des salles municipales, ACCORDE à titre exceptionnel la gratuité de la mise à disposition de la salle Mosaïque au bénéfice du Cercle Philatélique de Saint-Priest et environs les 25 et 26 février 2005 pour l'organisation de la Fête du Timbre 2005.

La séance est levée à vingt heures quarante-cinq.

Le Maire,